

Etats-nations et citoyenneté : enjeux africains dans le contexte actuel de la mondialisation

Octave Nicoué BROOHM
Maître-Assistant d'Ethique et Politique
Faculté des Lettres et Sciences Humaines
Université de Lomé, Togo

Résumé

La société politique se compose aujourd'hui, à l'échelle planétaire, d'Etats-nations. Ce modèle historique s'est imposé en Afrique par le biais de la colonisation. L'Afrique contemporaine est cependant confrontée à un double défi. Pendant qu'elle tente de bâtir, non sans difficultés, des Etats-nations modernes, viables et stables, des exigences et impératifs post ou supra nationaux frappent à ses portes dans un contexte mondial de fragilisation des Etats-nations classiques. Le processus de mondialisation n'empêche pas cependant l'affirmation de différenciations symboliques fortes à travers notamment des revendications identitaires nationalistes ou ethniques.

Il s'agit ici de mettre en perspective l'articulation des dynamiques paradoxales de la mondialisation et des mouvements identitaires au regard des Etats-nations africains en construction.

Mots-clés: Etat-Nation, Mondialisation, Citoyenneté, Démocratie, Modernité

Abstract

Nation states and citizenship : African challenges in the present context of globalisation.

At the global level political society is composed, this day, of nations states. This historical model has been imposed upon Africa through colonisation. Contemporary Africa, however, is faced with a twofold challenge. While it is attempting with a lot of difficulties to put in place viable and stable nation states, post or supra-national demands and imperatives is knocking at its door in a global context whereby nation states in the classical sense are getting weakened. The globalisation process, however, does not prevent the statements of strong symbolic differentiations through notably nationalistic or ethnic claims of identity.

The point of this study is to put into perspective the articulation of the paradoxical dynamics of globalisation and identity related movements in relation to the African Nation-States under construction.

Key Words: state, Nation, Citizenship, Globalisation, Democracy, Modernity

Introduction

L'Etat-nation trouve ses racines idéologiques dans le projet moderne de construire une société rationnelle ou, si l'on préfère, fondée sur la raison. L'Etat, la nation, l'Etat-nation, sont sans conteste des réalités construites, advenues, produits d'un long processus historique. La construction des Etats-nations au sens où nous l'entendons aujourd'hui est allée de pair avec l'édification d'une société démocratique mettant en scène des individus appelés citoyens, affirmant des droits en tant qu'êtres autonomes au sein de l'unité politique qu'est la nation, du moins

est-ce ainsi que la situation se présentait en Occident¹, lieu géographique d'émergence et d'affirmation de l'Etat-nation.

Une situation critique nouvelle se développe cependant aujourd'hui qui affecte partout la stabilité de l'Etat-nation et contraint à remettre en chantier la question de l'identité des ensembles politiques et des processus subjectifs qui leurs correspondent aussi bien en Occident qu'en Afrique.

¹ Comme le précise Serge Latouche, «l'Occident est une notion que l'extension et même les dérivés de sa base géographique tendent à réduire à un espace imaginaire. Il ne se comprend, néanmoins, qu'à partir de sa souche géographique» in *La planète uniforme*, Editions Climats, 2000, p. 55

Il s'agit d'un ensemble de phénomènes liés à ce qu'on appelle la mondialisation ou, dans la terminologie anglo-saxonne, la globalisation (*globalization*). La mondialisation dans ces diverses modalités, économique-financière, technologique, informationnelle, culturelle, apparaît comme un pouvoir mondial anonyme dont l'un des effets majeurs est de détruire la forme du lien social et politique dans laquelle s'est épanouie la modernité politique jusqu'alors: l'Etat-nation.

Cette dynamique annonce, aujourd'hui plus encore qu'hier, la fin des frontières, la circulation généralisée et le village planétaire, mais concomitamment et paradoxalement, la montée nouvelle des identitarismes dans des formes parfois extrêmes, des crispations ethniques ou nationalistes violentes, s'agissant de l'Afrique notamment. Ce qui est ainsi fondamentalement mis en cause en rapport à la citoyenneté, c'est la capacité même de l'action politique des hommes dans le nouveau monde planétaire.

Je voudrais ici examiner les implications de cette conjoncture mondiale dans le contexte africain, en commençant par rappeler le cadre théorique et politique de cette problématique. Comment appréhender, s'agissant de l'Afrique, la question de l'ébranlement et de la profonde remise en cause de la forme nation liée à l'Etat, conséquences des évolutions actuelles. Y a-t-il du sens dans ces conditions à parler de production des conditions de l'action politique en Afrique? Si oui dans quel cadre? N'est-ce pas chimérique pour le continent africain, d'avantage fragilisé dans ce contexte, de s'en tenir à l'ordre national étatique?

I. LA MODERNITÉ ET LA NATIONALISATION DU MONDE¹

1.1 L'émergence et la planétarisation de l'Etat-nation.

On ne peut comprendre la crise de l'Etat-nation dont il est question aujourd'hui que si l'on a correctement cerné sa fonction historique et sociale encore très prégnante il y a moins de trois décennies. Construction politique singulière, l'Etat-nation prend véritablement forme après la Révolution française bien qu'il soit en formation au moins depuis la Renaissance européenne. Il se répand en Europe au cours du XIX^e siècle. Les mouvements d'unification en Italie et en Allemagne en sont l'il-

lustration. Il s'agit d'un régime centralisé, investi d'une autorité légitime, servant de médiation dans les rapports avec l'extérieur, notamment avec les autres Etats-nations, assurant l'ordre intérieur, assumant à ce titre tout un éventail de fonctions économiques et sociales, décidant souverainement de la guerre et de la paix, intervenant dans l'arbitrage des conflits sociaux, jouant un rôle croissant dans la sphère de l'éducation, dans le développement de la santé publique, dans le développement des infrastructures de communication, des travaux publics, dans la protection des indigents, dans la régulation de l'économie, en somme dans pratiquement tous les domaines de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Les Etats-nations n'ont pas seulement un territoire reconnu et une indépendance juridique, ils ont aussi une économie nationale. Celle-ci se caractérise par une interdépendance très forte entre les branches économiques situées sur le territoire national. Comme l'écrit François Perroux :

« Economiquement, la nation est un groupe d'entreprises et de ménages coordonnés et abrités par un centre qui détient le monopole de la puissance publique, c'est à dire l'Etat. Entre les parties constituantes s'établissent des relations particulières qui les rendent complémentaires. »²

Prospérité économique, indépendance politique, rayonnement culturel, seront les aspirations des divers Etats-nations. Ce qu'on a appelé «les trente glorieuses», les années 1945 à 1975, et l'Etat-providence en Europe est caractéristique de cette évolution.

Comme conséquence de l'hégémonie occidentale, le «modèle» de l'Etat-nation se diffusa dans toutes les régions du monde. L'ordre national étatique, par des voies diverses, politique, militaire, économique, technoscientifique, voire religieuse, s'est imposé progressivement à l'échelle mondiale comme forme exclusive du politique. La personnalité juridique

¹ La nationalisation du monde est le titre d'un livre de l'historien, Michel Cahen, qui traite de «l'identité dans la démocratie» en Europe et en Afrique. Nous reprenons ici cette expression en un sens, nous le verrons, un peu différent.

² cf. François Perroux, *Le Capitalisme*, PUF, Collection Que sais-je?, 1962

dans la communauté internationale ne sera recon- nue qu'aux États de type moderne, c'est-à-dire liés à une nation ou, à tout le moins, se proposant de construire la nation. Seuls, donc, les peuples dotés des signes de l'ordre étatique pourront faire partie de la *société des nations* dont l'ONU constituera la forme institutionnalisée¹. «*Un peuple qui s'est fait ou qui se veut Etat, voilà en définitive une bonne définition de la nation*» écrit pertinemment Alain Bihl.²

De fait la nation moderne apparaît inséparable de l'Etat. L'Etat se présente comme l'armature institutionnelle de la nation, lui assure son unité juridico-politique et incarne sa volonté et sa souveraineté. La société internationale sera composée d'Etats reconnus comme souverains dans leur propre sphère territoriale. Ce qui veut dire qu'aucune instance internationale ne doit déterminer leur système juridique interne et interférer dans l'orientation de leur politique. La charte de l'organisation des Nations unies affirmera en son article 2, *l'égalité souveraine des Etats*. Le principe de la souveraineté étatique sera perçu comme intrinsèque à l'ordre des Etats dont il exprime la nature. En d'autres termes, il n'y a pas d'Etat sans souveraineté. Ce principe marquera les espaces politiques et les identités collectives.

La souveraineté³ moderne est précisément l'une des notions phares caractéristiques de l'Etat-nation et qui montre bien, en contrepoids, les changements qui interviendront après. La souveraineté désigne d'abord le sommet. Le sommet surplombe et domine (*summus, supremus*). Jean-Luc Nancy souligne l'identité exceptionnelle qui est celle du souverain :

«*Quelle qu'en soit la détermination concrète (république d'un prince, d'un conseil, ou d'un peuple), la souveraineté doit être identique à soi dans son institution et dans son exécution. Elle n'a aucun dehors ni pour la précéder, ni pour la fonder, ni pour la doubler.*»⁴

¹ Samir Amin relève opportunément le fait que l'ONU «*qui est une organisation d'Etats s'appelle l'organisation des Nations unies*»; cf. *La Déconnexion (Pour sortir du système mondial)*, Paris, Editions La Découverte, 1986, p. 87

² cf. Alain Bihl, *Le crépuscule des Etats-nations*, Lausanne, Editions Page deux, 2000, p. 25

³ La paternité du concept est souvent attribuée à Jean Bodin (1530-1596) qui l'utilise pour définir le pouvoir exercé par le Prince sur ses sujets dans l'ensemble de son royaume. Cette notion est également préfigurée chez Machiavel (1469-1527). La souveraineté est sans limites, hormis les lois de Dieu et de la nature. Les premières doctrines de la souveraineté donneront lieu à une évolution qui aboutira au concept proprement moderne de la souveraineté.

⁴ cf. Jean-Luc Nancy, *La création du monde ou la mondialisation*, Paris, Editions Galilée, 2002, p. 152

La souveraineté n'est pas donnée avant le souverain, il la constitue et se constitue lui-même en souverain. Cette figure est éminemment illustrée par le *contrat social* de Rousseau où le peuple en tant que souverain se comprend comme le corps ou le sujet qui se forme lui-même. Comme dit encore Jean-Luc Nancy:

«*le peuple souverain est le peuple des hommes qui se font mutuellement sujets en tous les sens: à savoir, en tant que rapport à soi de chacun dans le rapport de tous les uns aux autres et en tant qu'assujettissement de tous à ce rapport. Mais le rapport à soi étant infini, le peuple, de même, est infiniment en défaut ou en excès sur lui-même.*»¹

Institution infinie, la souveraineté comprend cependant en elle, la nécessité impérieuse du moment fini de son institution, au sens conjoint de l'institué et de l'instituant. Ainsi en est-il de la souveraineté de l'Etat-nation moderne qui n'est pas une souveraineté de source divine.

C'est dire, en d'autres termes, que l'Etat-nation ne se comprend guère s'il n'est rapporté au projet global de la modernité politique. Celle-ci circonscrit une espace théorique et pratique où la politique est appréhendée comme déploiement de l'autodétermination de peuples qui se constituent dans et par l'établissement de leur droit. La modernité politique ainsi comprise est projet d'auto-institution du lien social et politique. Elle implique que la politique comme œuvre de la raison est celle qui se définit en rapport à une universalité de droit qui, elle-même, implique un droit universel à la politique, à la participation et à la responsabilité politique pour tous et chacun. Ces principes d'universalité, de liberté, d'égalité, de responsabilité personnelle qui placent l'homme au cœur de l'histoire, vont faire de l'ordre national étatique une figure politique extrêmement forte et séductrice par-delà les méthodes insidieuses et les dérives historiques qui ont caractérisé sa planétarisation.

C'est donc au regard du projet de la modernité politique et de ses développements contemporains qu'il convient de tenter d'élucider les conditions dans lesquelles l'homme africain tente d'accéder à la plénitude de son être. Il y a lieu de distinguer, en effet, entre les principes à visée universelle et les pratiques, entre l'Etat-nation comme type-idéal d'unité politique et la réalité historique qu'on désigne ainsi, sans oublier cependant que les représen-

¹ op.cit., p. 154-155

tations font elles-mêmes partie de la réalité. L'Etat-nation africain à beaucoup d'égards n'est demeuré qu'un pâle reflet des Etats-nations occidentaux, frappé dès le départ comme par un mal congénital : sa filiation avec l'Etat colonial.

1.2 Les faiblesses de l'Etat-nation africain

La forme Etat-nation s'est imposée en Afrique, comme l'on sait, par le biais de la colonisation. Le constat de l'échec de l'Etat-nation africain a été dressé par maints analystes¹. «*Le plus beau fleuron du colonialisme, c'est la farce de la décolonisation...*» écrivait Christian Maurel² dans les années 80. La faillite politique aussi flagrante que déconcertante est mise au compte de plusieurs facteurs externes comme internes. Les théories dépendantistes des années 60 et 70 ont notamment mis en exergue la responsabilité du *centre* (par opposition à la *périphérie* dans laquelle l'Afrique est en bonne place) dans l'oppression et la désappropriation, c'est-à-dire toutes les procédures d'ordre juridico-économique qui ont entraîné l'expropriation, la dépossession matérielle et l'assujettissement.

D'autres auteurs ont plutôt mis l'accent sur le rôle pervers des élites locales peu préparées à jouer les nouveaux rôles qui leur incombaient. Au total, les critiques adressées à l'Etat, puis à l'Etat-nation africain sont de tous ordres ; mais elles touchent essentiellement aux domaines politique, économique et socioculturel. La liste pouvant être longue, nous n'en citons ici que quelques-unes parmi les plus courantes et les plus importantes.

D'abord l'Etat africain est dit souffrir d'un triple déficit de légitimité, d'institutionnalisation et de régulation territoriale. La conséquence en est qu'il lui est impossible de construire la nation et d'assumer ses fonctions politiques et économiques élémentaires. Sa faible capacité d'intégration fait que, plutôt que d'être socialement promouvant, l'Etat post-colonial africain est conduit à s'affirmer contre les identités réellement existantes, d'aucuns diront «*contre les nations réellement existantes*»³. A cette déficience, il faut également ajouter l'incapacité de ces Etats à créer de véritables marchés nationaux. Tout ceci explique, entres autres, qu'ils ne soient ni *soft*, ni *strong*, mais autoritaires et faibles, *mous* comme dirait Gunnard Myrdal. S'agissant par exemple de la souveraineté, force est d'admettre

qu'elle a été réduite à sa plus simple expression. Asservie essentiellement à des fins de conservation de pouvoir, elle n'a été pour certaines élites qu'un moyen de légitimation de leur pouvoir usurpé, et un prétexte pour asseoir leur domination en invoquant de manière quasi névrotique les spécificités culturelles et la sacro-sainte règle de la non-ingérence dans les affaires intérieures, facilitant par le fait même, le mode de gestion patrimonial du pouvoir (Médard, 1990). La nation dans ces conditions, devenue une simple couverture idéologique, était loin d'être le réceptacle de la souveraineté et ne pouvait donner lieu à une citoyenneté effective.

Faisant suite à ces constats désastreux, certains critiques en ont conclu à l'inadaptation foncière de la forme Etat-nation à l'Afrique et préconisent de nouvelles approches. On en était donc à s'interroger, s'agissant de l'Afrique, sur les possibilités réelles de construction de l'Etat-nation quand, à partir de la fin de la guerre froide notamment, on assista à l'émergence et à l'insistance de discours sur la fin de l'Etat-nation et de son hégémonie, consécutive à une ère nouvelle, celle qu'annonce la mondialisation. Pour les uns, il s'agirait là d'un phénomène essentiellement positif menant à son terme le grand projet universaliste de la modernité ; pour d'autres, au contraire, il serait en fait question d'un redoutable défi, d'une crise, voire d'une régression qui aboutirait finalement à découronner la politique, à la vider de sa substance. Deux types de discours portant sur la situation africaine en rapport à cela retiendront à cet égard notre attention.

A l'évidence, les promesses de la modernité n'ont pas été tenues en Afrique. Aussi, le premier type de discours soutient-il qu'on ne peut même pas parler de crise de l'Etat-nation en Afrique puisqu'il n'y existe pas d'Etat-nation en tant que tel, et qu'en somme, on pourrait se demander si la crise, dans ce cas particulier ne provenait pas de la volonté d'imposer la forme nationale étatique, rêve de certaines élites. La proposition qui s'en suit est qu'il faudrait désormais prendre appui sur les nations-ethnies

¹ L'on peut mentionner, entre autres: Mwayila Tshiyembe, *Etat multinational et démocratie africaine*, Paris, l'Harmattan, 2001; J-F Bayart, *La Greffe de l'Etat*, Paris, Karthala, 1997; B. Badie, *L'Etat importé*, Paris, Fayard, 1992, J-F. Médard (direction), *Etats d'Afrique noire, Formation, Mécanismes et crises*, Paris, Karthala, 1991.

² cf. Christian Maurel, *L'Exotisme colonial*, Paris, Robert Laffont, 1985, p. 15

³ cf. Michel Cahen, *La nationalisation du monde*, Paris, l'Harmattan, 1999, p. 32

existantes et promouvoir un «*Etat sans nation*» ou dans une autre formulation un «*Etat multinational*». L'Etat fondé sur la réalité ethnique serait en ce sens une alternative à l'Etat-nation. Le deuxième type de discours constitue une mise en garde à l'attention des pays comme ceux d'Afrique et qui consiste à dire : maintenant que les pays développés du Nord sont entrés dans l'ère postnationale, si vous persistez à devenir des nations souveraines, et à mener à son terme le processus d'autonomisation et de développement individuel et collectif qui est au cœur du projet national étatique, vous vous exposerez à des difficultés insurmontables.

Ces discours doivent être interrogés en se demandant notamment quel est le modèle ou le concept de nation qui fonde leur jugement, en commençant par élucider les rapports de l'Etat-nation avec ce qui apparaît comme une nouvelle donne : la mondialisation.

II. LA MONDIALISATION ET LA CRISE DE L'ETAT-NATION

2.1 La relativisation du cadre stato-national

Comme l'on sait, le succès du mot vient de l'économie. A partir des années 80, on passe d'une logique d'internationalisation de l'économie où la circulation des capitaux était encore essentiellement contrôlée par les Etats à une logique transnationale où celle-ci ne dépend plus des règles fixées par les Etats-nations.

*« Désormais cette circulation est globale : elle déborde les cadres classiques des relations entre Etats pour se développer dans un transnational intégré à l'échelle monde. »*¹

On passe de l'inter à l'intra. L'idée d'un changement d'échelle où tout ne prend désormais sens que par rapport au métasystème qu'est le système monde sera forgée par des géographes notamment Olivier Dollfus. En tout état de cause, il importe de retenir que la grille interétatique de lecture du monde devient obsolète ou en tout cas fortement relativisée. Cela entraîne, il va sans dire, d'importantes conséquences politiques.

L'architecture fondamentale de la société politique moderne, à savoir le monde divisé en Etats-nations semble dès lors s'orienter vers un nouvel ordre, indéfinissable, qui fait que les choix collectifs ne sont plus incarnés et portés par l'Etat. N'est-il pas alors

justifié de parler de la fin de l'Etat-nation comme entité souveraine et comme cadre d'animation de la vie politique ?

« Internationalisation, multinationalisation, mondialisation des nations et du monde: il n'est plus de problème national ou local qui ne doive être pensé dans sa dimension mondiale ».

C'est ce que relève Serge Latouche dans son ouvrage au titre évocateur, *La Planète uniforme*². Il faut cependant revenir au rôle régulateur de l'Etat pour bien évaluer sa portée.

2.2 Les fonctions indépassées de l'Etat et les limites de la mondialisation

Le principe de la territorialité offre une illustration exemplaire de ce que peuvent faire les Etats dans le contexte de la mondialisation et les limites de celle-ci dont la dynamique ne peut tout expliquer. En réalité, l'Etat n'a jamais pu réguler les activités dont le déroulement où les effets excèdent son territoire. Certes, le développement des communications et échanges de tous genres et la porosité des territoires des Etats à leur mouvement pose la question de la maîtrise par l'Etat d'un espace normatif national exprimé dans le principe de la territorialité. L'internationalisation des échanges et des communications, qu'ils soient matériels ou immatériels, a toujours imposé une coordination, ne serait-ce que parce que, bien souvent, une harmonisation est nécessaire, ne serait-ce que d'un point de vue technique. L'histoire de l'Europe contemporaine en construction montre que la réglementation commune d'un certain nombre de questions a conduit à l'adoption de références techniques et culturelles communes. Les exemples sont légion en la matière. On pourrait citer ici le cas du problème de l'immigration. On pouvait lire tout récemment dans le Journal Le Monde:

*« Les 25 pays membres actuels et à venir de l'Union Européenne ont décidé de créer une structure chargée de coordonner des projets de coopération aux frontières extérieures de l'UE: formation des gardes frontières, harmonisation de leur équipement et de procédures de rapatriement de clandestins. »*³

Cette coordination relève des Etats en question. Celle-ci permet de concilier une approche combinée de protection, de contrôle en même temps que d'ouverture du territoire. Cet exemple montre que l'Etat ne parvient à garder la maîtrise de son terri-

toire que par une coordination internationale. Les Etats continuent d'être quoiqu'on dise les seuls « sujets » souverains du droit international. En fait, ce qu'on constate, c'est à la fois le recul programmé de l'Etat dans un certain nombre de domaines et son renforcement dans d'autres. On peut mettre l'accent sur la dynamique propre des acteurs privés et sur l'irrésistibilité des innovations techniques; mais force est d'admettre que ces évolutions elles-mêmes ne se font qu'avec les interventions des Etats. On n'expliquerait pas autrement la dynamique qui habite une institution comme l'OMC. En réalité, en un sens, ce sont les Etats eux-mêmes qui relativisent le territoire comme référence.

La vérité est que la mondialisation met en scène une société internationale fondamentalement inégalitaire où ce qui est voulu par certains est subi par les autres. Ce qui est en cause, l'enjeu, ce n'est pas le contrôle du territoire en tant que tel, mais bien celui des hommes et de leurs activités. La détermination en commun de règles communes et l'exercice en commun de compétence partagée demeureront un horizon, pour ainsi dire, indépassable. On ne peut imaginer une déterritorialisation quasi totale. Comment par exemple résister à une attaque informatique sur les réseaux de sécurité dans une telle hypothèse ? La construction du pacte social sera toujours recherchée sur des bases nationales dans un premier temps, même si les contraintes sont devenues mondiales et imposent par la suite des réajustements. Les situations de crise montrent bien que l'Etat reste régulateur en dernier ressort. La crise asiatique en a donné une illustration récente. Les intérêts communs ont toujours un coût dont la prise en charge n'est pas spontanée. Comme l'écrit Philippe Bénéton:

«La politique conserve son statut à part: elle conditionne les activités des hommes. Que, par malheur et par extraordinaire, une guerre civile éclate dans un pays d'Occident ou une dictature s'installe, et la dimension architectonique de la politique éclate

à nouveau à tous les regards. Si, aujourd'hui, le rôle clé de la politique est peu visible, l'une des raisons en est le succès même de la politique.»¹

Philippe Bénéton en disant cela fait référence à la situation de l'Occident. Si nous prenons maintenant le cas de l'Afrique, nous ne pouvons guère parler d'un tel succès de la politique. Force est de constater que si la visibilité de la politique est néanmoins chose certaine, celle-ci est liée à une perception négative. La politique en Afrique subsaharienne est encore souvent sources des conflits les plus meurtriers, conduisant dans certains cas à la décomposition de l'Etat et à l'exacerbation des replis identitaires qu'on met quelque fois trop facilement au compte des effets de la mondialisation. Qu'il y ait un lien entre les mobilisations identitaires et la mondialisation, nul ne saurait le contester. L'affaiblissement des Etats africains par la remise en cause de leurs fonctions régaliennes traditionnelles (maîtrise de la politique extérieure, contrôle du territoire, monopole de la violence institutionnelle et de la justice, etc.) favorise assurément les pressions centrifuges. Les mouvements communautaires pourraient compenser dans ces cas-là le manque d'Etat par un repli identitaire.

Il importe cependant de relever que toutes les mobilisations identitaires ne sont pas la conséquence de la mondialisation. Le jeu des acteurs et l'influence des facteurs internes sont tout au moins aussi importantes. L'instrumentalisation politique des différences ethniques au fin de conservation du pouvoir par certaines élites politiques conduisent bien souvent aux crises identitaires observées. C'est pourquoi les approches visant à une renaissance politique de l'Afrique sur des bases ethniques, supposées être des nations réellement existantes méritent la plus grande vigilance.

¹ cf. Michel Beaud et s., *Mondialisation (Les mots et les choses)*, Paris, Karthala, 1999, p. 193

² op. cit., p. 142

³ cf. *Le Monde*, samedi 21 juin 2003. Sous la double pression de la révolution technologique en matière de communication et de la mondialisation économique, se fait jour l'idée d'une citoyenneté mondiale, dans un espace international supposé marqué par des rapports plus harmonieux entre les Etats et d'ouverture de leurs frontières à la libre circulation des personnes, des capitaux, des services et des marchandises. Cela n'empêche pas les pays riches de prendre dans le même temps des mesures de plus en plus draconiennes contre l'immigration en provenance des pays pauvres.

¹ cf. Philippe Bénéton, «L'Etat et la crise de la politique» in *Revue des Sciences Morales et Politiques*, 2000, N 1, p. 17

III. L'ACTION CITOYENNE DANS LE CADRE DE L'ETAT-NATION EST-ELLE ENCORE POSSIBLE EN AFRIQUE?

3.1 La forme nationale étatique n'est pas la cause des échecs politiques

« Les hommes font leur propre histoire, mais ils ne la font pas arbitrairement dans des conditions choisies par eux, mais dans des conditions toujours déjà données et héritées du passé. »

Ce propos de K. Marx tiré des 18 Brumaire de Louis Bonaparte, reste d'une grande actualité s'agissant du projet national comme projet de la raison moderne. Le constat de l'hétéronomie radicale de la société a été lourdement établi par toutes les sciences sociales et humaines. La diversité, la pluralité est originelle. Comment peut-elle trouver un accomplissement harmonieux dans l'unité nationale? Est-ce seulement possible? Le citoyen est loin d'être un individu complètement abstrait. Il est issu d'un enchevêtrement complexe de relations héritées: familiale, religieuse, politique, ethnique, etc., qui lui préexiste donc et qui influent sur son comportement. Comment combiner l'idée d'autonomie du citoyen comme acteur social et les identités collectives, culturelles, ethniques dont il participe?

On pourrait répondre: en prenant au sérieux le projet de modernité et en cernant correctement le concept de citoyenneté qui lui correspond. La modernité politique, en effet, est projet d'autonomie individuelle et collective inséparablement. Il importe de comprendre la singularité de la citoyenneté politique. Celle-ci n'est pas essentiellement une affaire d'appartenance. Comme dit Jacques Rancière:

« L'espace de la citoyenneté n'est jamais simplement ni celui de l'appartenance concrète, ni celui de l'universalité abstraite(...) L'espace citoyen ne peut donc jamais être simplement celui de la coexistence des appartenances ou celui de l'opposition de l'universel à tous les particularismes. Il est celui d'un rapport polémique toujours rejoué entre l'ordre politique et l'ordre de la filiation. »¹

Dans la mesure où l'être humain est toujours situé, il naît d'un milieu social et culturel donné et c'est là qu'il apprend ces premiers codes de conduite en société. Ces solidarités-là permettent à l'individu d'évoluer dans un cadre sécuritaire, coutumier et

globalement rassurant; toutefois, elles ne peuvent être le fondement d'une éthique sociale et garantir le « mieux-vivre-ensemble » dans une société complexe.

La crise de l'Etat-nation en Europe est un appel à plus d'ouverture selon les préceptes démocratiques, à l'extension de la citoyenneté (tendance à briser l'équation rigide de la nationalité et de la citoyenneté) sous la pression de la mondialisation. Le postulat qui veut qu'à un Etat corresponde une nation et une culture, a eu certes des tentatives de traduction historique (la France assimilationniste), mais n'est pas consubstantiel au projet national qui se présente comme une « communauté de citoyens » selon l'heureuse formule de Dominique Schnapper (1994). Le lien historique entre la nation et la citoyenneté n'est ni logique ni nécessaire. La citoyenneté peut s'exercer à tous les niveaux de l'organisation politique des humains, aussi bien au niveau supranational qu'au niveau infranational. Mais il faut dire que l'Etat-nation n'est pas à rejeter simplement parce qu'il serait un emprunt, puisqu'il est une création culturelle comme bien d'autres, potentiellement universalisable, susceptible donc d'être réappropriée par tout groupe humain organisé.

On pourrait objecter que les principes dont il est question n'ont pas grande valeur pratique parce que trop abstraits et généraux. Comme tous principes, en effet, ils sont transcendants à la réalité; ils évoquent une direction d'action et appellent à la réalisation de cette action. S'agissant de l'Afrique subsaharienne, il faudrait surtout se demander comment leur donner du relief et les rendre opératoires, pour ainsi dire. Comment penser leur inscription dans les traditions locales? A l'évidence, ce ne peut être par l'homogénéisation culturelle forcée ou par la juxtaposition des différents codes, ceux par exemple des systèmes juridiques locaux et des systèmes juridiques de l'ancien colon français, anglais ou portugais. Comme dit Bayard (1995 : 242) :

« L'alternative n'est pas entre l'universalisme par uniformisation, au mépris de la diversité des « cultures », et le relativisme par exacerbation des singularités. »

Plus qu'un plébiscite de tous les jours pour paraphraser le fameux mot de Renan, la nation doit être une expérience de tous les instants au travers de projets convergents visant à créer une culture poli-

tique commune sur la base d'un substrat culturel reconstruit. L'universalité n'est-elle pas en somme la réinvention de la différence, dès lors potentiellement universalisable ? Cultivons-nous aujourd'hui la capacité de mobiliser les références communes ?

3.2 Eduquer à la nation moderne

Des échanges mondiaux d'ordre technique, économiques, informationnel, militaire, voire politique, relativisent aujourd'hui le cadre stato-national. Mais l'Etat-nation reste encore largement l'espace de perception des identités politiques, le site des luttes sociales pour l'égalité des droits et le lieu de la mise en sens des choix idéologiques et politiques de millions de personnes à travers le monde. L'Afrique ne peut s'exclure de ce mouvement. Elle peut s'engager avec succès dans l'édification de nations modernes à condition d'en mesurer tous les enjeux. La démocratie, comme mode de gouvernement des sociétés est née non seulement sous forme nationale, mais n'a connu jusqu'ici un minimum d'effectivité que dans des cadres nationaux. Associée à l'idée d'autonomie, la nation moderne et démocratique est sûrement féconde ; elle n'est ni fermée à la dimension de l'avenir, ni à celle du passé. Elle ne se confond ni avec l'ethnie ni avec l'Etat, c'est pourquoi elle peut être définie comme le lieu de la citoyenneté s'inscrivant dans une transcendance qui est celle de l'humanité. A Renaut²² commentant le *Discours à la nation allemande* de Fichte écrit que pour ce dernier

« le signe visible de l'inscription d'une liberté au sein d'une culture et d'une tradition consiste dans la capacité d'être éduqué, dans l'éducabilité aux valeurs de cette liberté et de cette tradition ».

Assurément l'éducation à la nation moderne, ou en d'autres termes, à la valeur fondamentale de l'autonomie, signe de l'existence accomplie de l'homme, devrait être la priorité. Elle suppose une prise en compte rigoureuse des systèmes de représentations et de valeurs qui déterminent les comportements quotidiens des populations africaines et de leurs dirigeants et ceux de l'écrasante majorité, le monde rural. Il importe par suite que ces systèmes soient rapportés à une mise en perspective théorique correcte du projet démocratique qui ne doit pas être

l'affaire des élites mais de tous.

A cet égard, au-delà de toutes les pré conditions supposées, il faut promouvoir dans l'immédiat un espace public de discussion à tous les échelons de la vie des collectivités, mettant en œuvre une éthique, c'est-à-dire les principes de la reconnaissance réciproque des intervenants, la liberté égale d'expression et de critique, la participation ouverte à tous. Le rôle des institutions à créer à cet effet est précisément de réduire sans les supprimer la multiplicité et la conflictualité des identifications et des appartenances. L'espace public de discussion assure une meilleure lisibilité du terrain mouvant des attentes et des croyances et permet de repérer les obstacles qui freinent la participation de tous comme citoyens. Il nous appartient de faire en sorte que la mondialisation ne soit pas pour nous une simple uniformité mais qu'elle nous engage réellement sur la voie de l'universalisme.

CONCLUSION

Aucune sphère de la vie des individus, des sociétés et des Etats, n'échappe aujourd'hui au processus multiforme et multidimensionnel dénommé mondialisation. Par-delà les aspects contraignants¹ que peuvent revêtir les mutations qu'entraîne ce processus, il s'agit pour les différents acteurs individuels et collectifs qui agissent dans ce nouveau contexte, de s'assurer les moyens théoriques et politiques de garder l'initiative historique ou, s'ils l'ont perdu entre-temps - cas de l'Afrique - de la recouvrer. Il s'agit comme dit Sékou Pathé Guèye :

« de repenser la politique dans la perspective de la définition de la mise en œuvre d'une pratique politique qui soit non seulement acceptable moralement mais aussi rigoureusement centrée sur le citoyen restauré dans son statut du sujet authentique de la politique. »²

Il s'agit de la mise en œuvre de la responsabilité à laquelle il serait suicidaire de renoncer. Car qu'on ne s'y trompe pas : la mondialisation n'est pas responsable, mais seulement les hommes qui doivent se donner les moyens d'une meilleure prise, d'une prise effective sur les forces qui semblent leur échapper, en n'oubliant pas que « l'éclipse de la politique » n'est jamais qu'une autre forme de politique. Ce qui suppose d'oser penser la mondialisation, c'est-à-dire, au-delà de sa conception instrumentaliste, de ses manifestations techniques

¹ Cf. Jacques Rancière, « Citoyenneté, Culture et Politique » in Mikhael Elbaz (sous la dir.), *Mondialisation citoyenneté et multiculturalisme*, Les Presses de l'Université de Laval, 2000, p. 59

et technologiques, en saisir et tenter de comprendre le sens englobant. Comme le souligne Michel Beaud³ :

« Ni les Etats, ni les organisations internationales, ni les firmes, n'ont besoin que l'on pense le monde : n'y a-t-il pas déjà suffisamment de contraintes, d'obstacles, d'urgences et de résistances ? Les Eglises, elles, situent leurs réponses dans un autre monde, non dans la connaissance du nôtre. Les sectes, les charlatans de l'incertitude et de l'angoisse cultivent la confusion, non la clarification. Les communautés scientifiques travaillent sur des tranches, des sphères ou des éclats du monde. »

Mais cela suffit-il ? Quoi qu'il en soit, les hommes ne peuvent renoncer à la maîtrise de leur destin dans et par la pensée d'abord, puis dans l'action faisant advenir un monde qui, quelque stimulant ou déconcertant soit-il, doit pour être simplement vivable, s'accorder toujours aux exigences de l'Humain.

¹ Notamment la réduction de la marge de manœuvre des Etats-nations sur la scène internationale.

² Cf. Sémou Pathé Guéye. « Projet d'une philosophie de la mondialisation », in *Ethiopiennes*. Revue négro-africaine de Littérature et de Philosophie. N°64/65, 2000, p.221.

³ Michel Beaud. *Le basculement du monde. De la terre des hommes et du capitalisme*. Paris, la découverte, 1997, 403.

BIBLIOGRAPHIE

1. S., Amin. 1986, *La Déconnexion (Pour sortir du système mondial)*, Paris, Editions La Découverte.
2. E., Balibar. 2001, *Nous citoyens d'Europe (les frontières, l'Etat, le peuple)*, Paris, Editions La Découverte et Syros.
3. E., Balibar. 1997, *La crainte des masses (Politique et philosophie avant et après Marx)*, Paris, Galilée.
4. J-F., Bayard. 1995, *L'illusion identitaire*, Editions Fayard.
5. M., Beaud. & autres, 1999, *Mondialisation (Les mots et les choses)*, Paris, Karthala.
6. M., Beaud. 1997, *Le Basculement du monde. De la terre, des hommes et du capitalisme*, Paris, La Découverte.
7. Ph., Bénéton. «L'Etat et la crise de la politique» in *Revue des Sciences Morales et Politiques*, 2000, N 1.
8. A., Bihl. 2000, *Le crépuscule des Etats-nations (Transnationalisation et crispation nationalistes)*, Lausanne. Cahiers Libres Editions Pages deux.
9. M., Cahen, M., 1999, *La Nationalisation du Monde (Europe, Afrique, Identité dans la démocratie)*, Paris, l'Harmattan.
10. Ch., Clapham. «Effondrement de l'Etat et tentative de reconstruction en Sierra Leone: le jeu politique du local et du global» in *Afrique Contemporaine*, Numero spécial, 2001.
11. Ch., Comélieu. 2000, *Les impasses de la modernité (Critique de la marchandisation du monde)*, Paris, Seuil.
12. P., de Senarclens. 1998, 2002, *La Mondialisation (Théorie, Enjeux et Débats)*, Paris, Editions Dalloz, Armand Colin.
13. M., Elbaz. & D., Helly. (sous la dir.), 2000, *Mondialisation, Citoyenneté et Multiculturalisme*, Les Presses de l'Université de Laval.
14. E., Ferron. & M., Hastings, M., 2002, *L'imaginaire des conflits communautaires*, Paris, l'Harmattan.
15. S., Latouche. 2000, *La Planète uniforme*. Editions Climats.

16. S., Mappa. 1998, *Pouvoirs traditionnel et pouvoir d'Etat en Afrique noire (L'illusion Universaliste)*, Paris, Editions Karthala.

17. A., Mbembé. «A propos des écritures africaine de soi» in *Politique Africaine*, N° 77, mars, 2000.

18. J-L., Nancy. 2002, *La création du monde (ou la mondialisation)*, Paris, Editions Galilée.

19. S., Pathé Gueye. « Fin de l'histoire et perspective de développement: l'Afrique dans le temps du monde-», in *La Pensée*, Janvier, Février, Mars, 1997, N°309.

20. S., Pathé Guèye. « Projet d'une philosophie de la

mondialisation », in *Ethiopiennes, Revue négro-africaine de Littérature et de Philosophie*, N° 64/65, 2000.

21. J.-L., Roy. 1995, *Mondialisation développement et culture (La médiation francophone)*, Editions Hurtubise HMH Ltée.

22. D., Schnapper. 1994, *La communauté des citoyens (Sur l'idée moderne de nation)*, Paris, Gallimard.

23. M., Tshiyembé. 2001, *Etat multinational et démocratie africaine (Sociologie de la renaissance africaine)*, Paris, l'Harmattan.